

ANNONCE DES DÉCÈS : LA NÉCESSITÉ D'ENCADRER CETTE ÉPREUVE POUR LES FAMILLES DE VICTIMES

mercredi 13 février 2019, par [Thémis](#)

Ce mercredi 13 février, la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Mme PELSEZ, a réuni plusieurs associations de victimes ainsi que la FENVAC pour échanger sur les difficultés liées à l'annonce du décès aux familles de victimes.

L'enjeu en la matière est de taille, puisqu'il n'existe à ce jour aucune norme législative ou réglementaire autour de cette question. Par ailleurs, l'absence de formation des personnes amenées à un moment ou un autre de leur carrière à annoncer un décès (maires, médecins, magistrats, gendarmes, etc.) a généré des situations de sur-souffrance pour les familles et traumatisantes pour ceux et celles à l'origine de l'indicible annonce.

La démarche d'encadrement de ce sujet nous mène à nous interroger sur différents aspects de cette étape déterminante du deuil :

- Quel accompagnement pour les proches dans les suites immédiates de l'annonce ?
- Comment restituer les effets personnels du défunt aux proches ?
- Comment et où annoncer le décès ?
- Comment se prémunir de l'immixtion des médias ?
- Etc.

Les témoignages criant de vérité des différents intervenants victimes, à la mémoire de nos anges (collision entre un car scolaire et un TER à Millas le 14 décembre 2017), entraide et défense des victimes de la catastrophe de Brétigny (déraillement d'un train en gare de Brétigny le 12 juillet 2013), 13 onze 15 et life for Paris (attentats du 13 novembre 2015 à Paris et Saint-Denis), AH5017 Ensemble (crash du vol Air Algérie du 24 juillet 2014), ont permis d'enrichir les pistes de réflexion en les imprégnant de situations réelles et malheureusement dévastatrices :

- La trop longue attente entre l'événement et la confirmation du décès ;
- L'absence totale d'information avant et après l'annonce ;
- L'absence totale d'accompagnement et de soutien après l'annonce ;
- Les conditions d'accueil déplorables à l'Institut médico-légal ;
- L'absence d'information concernant le transport du corps du défunt ;
- Le manque de pédagogie autour de l'autopsie et de sa notification aux familles ;

Ce diagnostic révèle la nécessité de progresser sur l'annonce des décès en France en s'inspirant notamment de la pratique de pays étrangers (Belgique, Canada, USA) et ainsi restreindre au maximum toute source de traumatisme supplémentaire.

La FENVAC et ses associations membres remercient la DIAV de s'être emparée de cette question fondamentale pour les familles de victimes et contribuera autant que possible à la création d'un dispositif encadrant cette annonce et donc préservant les familles.